



**POLYTECHNIQUE  
MONTRÉAL**

**DOCUMENTS STANDARDS**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC  
FONDÉ UNIQUEMENT SUR  
UN PRIX POUR L'OCTROI  
D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**54-0096 FCI - Moutanabbir**

**Au pavillon J-A-B**

**Émis pour Soumission**

**N° APP – 220704-01**

**Émis le : 2022-07-05**



**POLYTECHNIQUE  
MONTREAL**

---

## **LISTE DES DOCUMENTS**

---

## DSEPM-2 APPEL D’OFFRES

Frontispice.....	1
Appel d’offres .....	2

## DSEPM-3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Frontispice	
Section 1 – Description du projet	
Section 2 – Définition des termes	
Section 3 – Conditions préalables à la préparation d’une Soumission	
Section 4 – Réception et ouverture des Soumissions	
Section 5 – Attestations	
Section 6 – Conditions d’admissibilité et de conformité des Soumissionnaires	
Section 7 – Adjudication	
Plan pour accès au stationnement visiteurs	
Questionnaire de non-participation	

## DSEPM-4 FORMULAIRES DE SOUMISSION

Frontispice.....	1
FS-1 – Formule de Soumission .....	2
FS-2 – Attestation relative à la probité du Soumissionnaire .....	3
FS-5 – Cautionnement de Soumission .....	2
FS-6 – Formule de résolution pour autoriser la signature de la Soumission et des documents qui y sont annexés.....	1
FS-7 – Preuve de qualification et statut juridique .....	3
FS-8 – Ventilation des prix .....	1
FS-9 – Absence d’établissement au Québec .....	1
FS-10 – Liste des sous-contractants pour l’attestation de Revenu Québec et le RENA .....	2

## DSEPM-5 FORMULAIRES DE CONTRAT

Frontispice.....	1
FC-1 – Contrat de construction .....	9
FC-2 – Cautionnement d’exécution .....	2
FC-3 – Cautionnement des obligations de l’Entrepreneur pour gages, matériaux et services .....	3
FC-4 – Avenant à la police de responsabilité civile.....	1
FC-5 – Avenant à la police d’assurance des chantiers .....	1
FC-6 – Avis aux salariés et Fournisseurs de biens ou services .....	1
FC-7 – Grille d’évaluation du rendement de l’Entrepreneur .....	1

## DSEPM-6 CONDITIONS GÉNÉRALES

Frontispice.....	1
Tables des matières .....	iii
Section 1 – Définitions.....	2
Section 2 – Dispositions générales.....	4
Section 3 – Dispositions légales.....	1
Section 4 – Garanties et assurances .....	2
Section 5 – Administration du Contrat.....	2
Section 6 – Maîtrise de l'exécution des travaux .....	24
Section 7 – Contrôle des travaux .....	5
Section 8 – Réception de l'Ouvrage.....	4
Section 9 – Paiements et règlements des comptes .....	4
Section 10 – Différends et résiliation.....	2
Section 11 – Autres dispositions.....	1
Section 12 – Évaluation de l'Entrepreneur en cours de Contrat .....	1

## DSEPM-6A CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES ..... 7

Frontispice	
Tables des matières	
1. Généralités	
2. Échéancier	
3. Horaire de travail	
4. Organisation de chantier	
5. Conteneur à déchets	
6. Zone sensible à la poussière	
7. Honoraires professionnels	

## DSEPM-7 FORMULAIRES DE CONSTRUCTION

Frontispice.....	1
Table des matières.....	i
F-1 – Déclaration statutaire de l'Entrepreneur (paiement progressif).....	1
F-2 – Déclaration solennelle de l'Entrepreneur (paiement des retenues) .....	1
F-3 – Quittance partielle d'un Sous-traitant.....	1
F-4 – Quittance finale d'un Sous-traitant.....	1
F-5 – Quittance partielle d'un Fournisseur .....	1
F-6 – Quittance finale d'un Fournisseur .....	1
F-7 – Formule de garantie étendue.....	2
F-8 – Liste des documents à remettre à la fin du projet .....	1
F-9 – Demande de paiement .....	3
F-10 – Coût de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement .....	1
F-11 – Certificat de Réception provisoire.....	1
F-12 – Certificat de Réception définitive.....	1

## **Annexe**

Programme de prévention pour les travaux de construction à Polytechnique Montréal ..... 72

## **Liste des devis**

Architecture	NOFE, DMA, Provencher_Roy – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, 2022-06-15 Devis sur plans voire liste de dessins
Mécanique	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, 2022-06-13 Devis sur plans voire liste de dessins
Électricité	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, 2022-06-13 Devis sur plans voire liste de dessins

## **Liste des dessins**

Architecture	NOFE, DMA, Provencher_Roy – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, plans pour Soumission 2022-06-15 – A000, A001, A200, A250, A521, A521, A522, A610, AD200, AD250, D01, D02-05-07, D08, D09.1, D09.2-10
Mécanique	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, plans pour Soumission 2022-06-13– M001, M002, M004, M005, M006, M007, M008, M009, M010, M011, M012, M013, M014, M015, PI01, PI02, PI03
Électricité	EXP – Projet n° 54-0096 – Réaménagement de laboratoires, pavillon J-A-B, plans pour Soumission 2022-06-13– EA-00, EA-01, EA-02, EA-03, EP-01, EP-02, ES-01, ES-02, ES-03, ES-04

**FIN DSEPM-1**



**POLYTECHNIQUE  
MONTREAL**

---

---

## **APPEL D'OFFRES**

---

---

**POLYTECHNIQUE MONTRÉAL**  
**INSTRUCTIONS POUR LA PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

<b>PROJET :</b>	54-0096 FCI - Moutanabbir
<b>N° DE L'APPEL D'OFFRES :</b>	APP-220704-01
<b>ÉTABLISSEMENT :</b>	Corporation de l'École Polytechnique de Montréal
<b>ARCHITECTES :</b>	NOFE, DMA, Provencher_Roy
<b>INGÉNIEURS :</b>	EXP)

La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, Donneur d'ouvrage ayant son siège au campus de l'Université de Montréal, 2900, boul. Édouard-Montpetit à Montréal, demande des Soumissions pour la construction réaménagement de laboratoires à son pavillon J.-Armand-Bombardier situé au 5155, avenue Décelles.

Les Documents d'appel d'offres pourront être obtenus sur le système électronique SÉAO, approuvé par le gouvernement.

**Transmission des soumissions :**

**Date et heure limites pour la réception des soumissions**

Les Soumissions devront parvenir avant **14 h**, heure locale en vigueur, le **23 août 2022**.

**Soumissions transmises par voie électronique**

- a) En raison des restrictions exceptionnelles dues au COVID 19, nous recommandons aux soumissionnaires de transmettre leurs offres **par voie électronique** par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca)
- b) Les documents de la soumission doivent être combinés en un seul fichier de format PDF. La taille maximum permise pour le fichier combiné est de 50 Mo. La soumission doit être déposée (chiffrée, transmise, horodatée et sauvegardée sur les serveurs du SEAO) avant la date et l'heure limite fixées pour la réception des soumissions.
- c) L'organisme public ne peut être tenu responsable du trafic internet pour la transmission des soumissions par voie électronique. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de prévoir un délai supplémentaire pour la transmission de celle-ci.
- d) Toutefois, si l'intégrité d'au moins une soumission transmise par voie électronique n'a pu être constatée lors de l'ouverture, la divulgation du prix total des prestataires de services s'effectuera seulement lors de la publication du résultat de l'ouverture public des soumissions dans les quatre jours ouvrables dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

- e) Lors d'une soumission transmise par voie électronique, le prestataire de services doit préalablement remplir le formulaire intitulé : « Formulaire de documentation concernant la numérisation d'une soumission » disponible directement dans le SEAO.
- f) Ce formulaire doit être rempli et signé numériquement par la même personne qui fait la transmission de la soumission par voie électronique dans le SEAO.
- g) Le prestataire de services peut retirer sa soumission transmise par voie électronique dans le SEAO en tout temps avant l'heure et la date limite fixées pour la réception des soumissions sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai fixé.

### Dépôt des soumissions en format papier

En raison des restrictions exceptionnelles dues au COVID 19, l'accès des visiteurs au bâtiment de Polytechnique Montréal est limité. Les soumissionnaires qui désire faire parvenir leur soumission en format papier doivent planifier un rendez-vous à l'avance pour s'assurer de la réception de leur offre.

Pour prendre rendez-vous, communiquez par courriel à l'adresse suivant :

Christophe Coderre

Courriel [soumission@polymtl.ca](mailto:soumission@polymtl.ca)

Les Soumissions devront parvenir dans des enveloppes cachetées, à l'adresse suivante, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure :

Polytechnique  
Campus de l'Université de Montréal  
2900, boul. Édouard-Montpetit  
Polytechnique Montréal  
Pavillon principal  
2500, chemin de Polytechnique  
Montréal (Québec) H3T 1J4

Sur l'enveloppe :  
- le numéro d'appel d'offres  
- le nom du projet  
- le numéro du projet

À l'attention de Monsieur Christophe Coderre  
Service des finances – Approvisionnements

**Attention : Remettre les documents au bureau du  
Service des finances – Approvisionnements  
Pavillon principal  
Local C-116**

### **Aucune Soumission reçue ailleurs dans Polytechnique ne sera acceptée**

Les Soumissions seront reçues, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. **De 12 h à 13 h, aucune Soumission ne sera reçue.** L'ouverture publique des Soumissions se limitera à divulguer seulement le nom des Soumissionnaires et le montant total forfaitaire soumissionné.

## Ouverture des soumissions

En raison des restrictions exceptionnelles dues au COVID 19, l'ouverture du présent appel d'offres ne sera pas effectuée en présence d'un public. L'ouverture se fera devant un témoin et sera filmée. Un fichier électronique de format vidéo standard sera déposé sur SEAO comme un addenda dans les meilleurs délais possible suite à l'ouverture.

Les Soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission délivré par une Institution financière, tel que définie à l'article 12 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.5) et établi au montant équivalant à dix (10 %) pour cent de la Soumission valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des Soumissions. De plus, la Soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une **compagnie d'assurances** certifiant qu'elle émettra un cautionnement pour exécution et un cautionnement pour gages et matériaux, chacun pour une valeur de cinquante (50 %) pour cent du montant de la Soumission.

Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs ayant au Québec un établissement où ils exercent leurs activités de façon permanente, clairement identifié à leur nom et accessible durant les heures normales de bureau ou, lorsqu'un Accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord, et détenant la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., chapitre B-1.1).

Tout Entrepreneur qui est inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ne peut présenter une Soumission en vertu de l'article 21.4.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Ce registre peut être consulté sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante : [www.rena.tresor.gouv.qc.ca/rena/](http://www.rena.tresor.gouv.qc.ca/rena/). Pour tout renseignement complémentaire concernant le RENA, communiquer au 1 (855) 883-7362 (RENA) ou par courriel au [rena@sct.gouv.qc.ca](mailto:rena@sct.gouv.qc.ca).

Un Entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une Soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux Sous-traitants du Soumissionnaire.

Les Entrepreneurs Soumissionnaires sont responsables du choix des Sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur Soumission et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

L'Entrepreneur qui, dans le cadre de l'exécution d'un Contrat avec Polytechnique, conclut un sous-contrat avec un contractant inscrit au registre des entreprises non admissibles (RENA), commet une infraction.

Une visite des lieux **facultative** se fera à partir de l'entrée principale du pavillon J.-Armand-Bombardier situé au 5155, avenue Décelles de Polytechnique Montréal, le **19 juillet 2022 à 11 h** – Voir plan à la page 12 du chapitre *Instructions aux Soumissionnaires* pour accès au stationnement visiteurs.

Le Donneur d'ouvrage ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des Soumissions reçues.

**FIN DSEPM-2**



**POLYTECHNIQUE  
MONTREAL**

---

---

## **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

---

---

## INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les instructions aux Soumissionnaires indiquent la manière de présenter la Soumission et précisent les documents requis à son appui, font état des conditions d'admissibilité et de conformité et informent les Soumissionnaires du fait que l'appel d'offres et le Contrat éventuellement conclu sont assujettis aux exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.5).

### SECTION 1 DESCRIPTION DU PROJET

**Projet :** Réaménagement de laboratoires  
**N° Projet :** 54-0096  
**N° APP :** 220704-01  
**Établissement :** Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
**Ville :** Montréal

### SECTION 2 DÉFINITION DES TERMES

Les définitions contenues à la section 1 des « Conditions générales » s'appliquent aux « Instructions aux Soumissionnaires ».

### SECTION 3 CONDITIONS PRÉALABLES À LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION

#### 1. Réception des documents

Le Soumissionnaire est responsable de la réception des documents pour lui-même et les Sous-traitants. Il doit s'assurer de la présence de tous les documents et des plans nécessaires pour la préparation de sa Soumission et celles de ses Sous-traitants.

#### 2. Examen des plans, des devis et du site

- 2.1. Avant de signer sa Soumission, le Soumissionnaire doit prendre connaissance des « Conditions générales, complémentaires et/ou particulières » du présent projet pour bien évaluer la portée des travaux à exécuter et la qualité des matériaux à utiliser.
- 2.2. Il a la responsabilité de se renseigner sur l'état de l'emplacement, sur la nature des travaux à accomplir et sur les exigences liées au Contrat et à son exécution. Il doit examiner attentivement les documents et visiter les lieux des travaux projetés afin de se rendre compte, par son propre examen, de toutes les conditions locales pouvant affecter l'exécution des travaux telle que décrite dans les documents de soumission. S'il décèle des erreurs ou des omissions sur des plans, ou dans les devis, le Soumissionnaire doit en informer immédiatement le Responsable des travaux afin que ce dernier effectue les corrections nécessaires. Par le dépôt de sa Soumission, le Soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance du Cahier des charges et en accepte les clauses, charges et conditions.
- 2.3. Les informations concernant les installations existantes apparentes et accessibles aux Soumissionnaires sont fournies à titre indicatif seulement et il revient à l'Entrepreneur de vérifier l'exactitude de celles-ci, et ce, durant la période d'appel d'offres.

### 3. Séance d'information et visite du site

- 3.1. Les Soumissionnaires sont invités à une séance d'information et à visiter le site. La présence des Soumissionnaires est **facultative**.
- 3.2. L'heure et le lieu de cette visite du site sont indiqués au document DSEPM-2 « *Appel d'offres* ».
- 3.3. Chaque Soumissionnaire doit visiter le site du projet, à ses frais, pour se rendre compte par lui-même des exigences des travaux et doit obtenir tous les renseignements utiles et vérifier toutes conditions affectant son Contrat, car aucun surplus ne sera accordé pour quelque raison que ce soit.
- 3.4. Chaque représentant d'un Soumissionnaire présent devra signer la feuille de présence mise à sa disposition par le Donneur d'ouvrage.

### 4. Modifications (addenda) au Cahier des charges

- 4.1. Le Soumissionnaire doit prendre connaissance des addenda émis relatifs au projet puisqu'ils font partie intégrante des Documents d'appel d'offres.
- 4.2. Ils sont envoyés par le système électronique SÉAO permettant d'établir la preuve de l'envoi de la réception, aux Soumissionnaires qui se sont procurés les documents de soumission.
- 4.3. Tous les addenda émis doivent apparaître à la formule de Soumission.
- 4.4. Si un addenda est susceptible d'avoir une influence sur les prix, il doit être transmis au moins SEPT(7) jours avant la date limite de réception des Soumissions; si ce délai ne peut être respecté, la date limite de réception des Soumissions doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour que ce délai minimal soit respecté.

### 5. Demande de renseignements

- 5.1. Toutes les demandes de renseignements concernant le présent appel d'offres doivent être dirigées exclusivement, par écrit, par télécopieur ou par courrier électronique, à l'attention de :

Christophe Coderre  
Courrier électronique : [soumission@polymtl.ca](mailto:soumission@polymtl.ca)

- 5.2. Aucune information verbale n'engage le Donneur d'ouvrage et ne peut être interprétée comme modifiant le Cahier des charges.
- 5.3. Toute question ou demande de clarification sur un aspect quelconque de l'Appel d'Offres ou des Documents d'Appel d'Offres, doit être transmise au moins DEUX (2) jours ouvrables avant la date limite fixée pour la réception des Soumissions, par écrit, au gestionnaire du dossier identifié au début des présentes. Si ce dernier le juge opportun, les Documents d'Appel d'Offres sont alors modifiés par le biais d'un Addenda.

## 6. Règles de présentation des Soumissions

- 6.1. Le Soumissionnaire sera entièrement responsable de la livraison de sa Soumission suivant les modalités indiquées et, dans le délai prescrit dans l'appel d'offres.
- 6.2. La Soumission doit être rédigée en français.
- 6.3. Le Soumissionnaire doit présenter sa Soumission dans une enveloppe opaque et cachetée, sur laquelle sont clairement indiqués le nom du Soumissionnaire et la désignation du projet.
- 6.4. Le Soumissionnaire doit présenter sa Soumission en un (1) original et deux (2) copies sur le formulaire fourni par le Donneur d'ouvrage, selon les conditions suivantes :
  - 6.4.1. Le Soumissionnaire doit utiliser les formulaires de Soumission prévus au document DSEPM-4 « *Formulaires de Soumission* » du Cahier des charges :  
  
Formulaire FS-1 – Formule de Soumission  
Formulaire FS-2 – Attestation relative à la probité du Soumissionnaire  
Formulaire FS-8 – Ventilation des prix.
  - 6.4.2. Le prix doit être spécifié en lettres et en chiffres sur le formulaire FS-1 du Cahier des charges; s'il y a divergence entre le montant en lettres et en chiffres, la Soumission sera jugée non conforme.
  - 6.4.3. Tous les formulaires de Soumission doivent être signés.
  - 6.4.4. N/A
  - 6.4.5. Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission un cautionnement de soumission représentant dix (10 %) pour cent de la valeur de sa Soumission et conforme au formulaire FS-5 prévu au document DSEPM-4 du Cahier des charges. Ce cautionnement doit être émis par une Institution financière telle que définie à la section 1 « Définitions » des « Conditions générales ». Ce cautionnement doit être signé.
  - 6.4.6. Le Soumissionnaire doit joindre une lettre d'engagement émise par une Institution financière telle que définie à la section 1 « Définitions » des « Conditions générales » confirmant que si le Contrat de construction est accordé et accepté, elle émettra un cautionnement d'exécution du Contrat et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun d'une valeur représentant cinquante (50 %) pour cent du prix du Contrat et conformes aux formulaires FC-2 et FC-3 prévus au document DSEPM-5 « *Formulaires de Contrat* » du Cahier des charges.
  - 6.4.7. Une autorisation de signer les documents, doit accompagner la Soumission. Cette attestation doit-être :
    - (a) Le formulaire FS-6 « *Formule de résolution pour autoriser la signature de la Soumission et des documents qui y sont annexés* », lorsque le Soumissionnaire est une personne morale, une personne faisant affaires sous un autre nom que le sien ou une personne faisant affaires sous son propre nom, mais qui ne signe pas elle-même.

Sinon,

(b) La copie de la déclaration d'immatriculation de la société ou de la personne physique déposée auprès du registraire des entreprises.

6.4.8. Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « *Attestation de Revenu Québec* ».

6.4.9. Autres documents demandés n'entraînant pas le rejet automatique de la Soumission en cas d'absence :

(a) le Soumissionnaire doit joindre une copie de sa licence d'entrepreneur émise par la Régie du bâtiment du Québec.

(b) N/A

## 7. Conditions à la conformité d'une Soumission

7.1. Le Donneur d'ouvrage n'accepte aucune Soumission reçue après la date et l'heure limites fixées dans les documents DSEPM-2 « *Appel d'offres* »

7.2. Toute Soumission comportant l'une des non-conformités suivantes sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée :

7.2.1. Le non-respect de l'endroit prévu, de la date et de l'heure limites fixées pour la réception des Soumissions;

7.2.2. L'absence d'un document requis suivant l'article 6, paragraphes 6.4 à (b), des « Instructions aux Soumissionnaires ».

7.2.3. La présentation d'une garantie ne respectant pas la forme et les conditions exigées;

7.2.4. Une rature ou une correction apportée au prix soumis et non paraphée;

7.2.5. Une Soumission conditionnelle ou restrictive;

7.2.6. Le Soumissionnaire dépose plusieurs Soumissions dans le cadres de l'appel d'offres;

7.2.7. La Soumission comporte un prix anormalement bas après autorisation du dirigeant de Polytechnique Montréal en application des dispositions de la section IV.1 du chapitre II du Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

7.2.8. Le non-respect de toute autre condition de conformité indiquée dans les Documents d'appel d'offres comme entraînant le rejet automatique d'une Soumission.

7.2.9. Dans le cas d'une soumission transmise par voie électronique, le fait qu'elle ne l'ait pas été par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres ou le fait qu'elle soit inintelligible, infectée ou autrement illisible une fois son intégrité établie par le système électronique d'appel d'offres ;

- 7.2.10. Dans le cas d'une soumission transmise par voie électronique dont l'intégrité n'a pas été constatée, le fait de ne pas remédier à cette irrégularité dans les 2 jours ouvrables suivant l'avis de défaut transmis par l'organisme public entraîne le rejet de la soumission.
- 7.3. Toute omission ou erreur autre que celles visées à l'article 7.2 en regard d'une Soumission n'entraînera pas le rejet de cette Soumission, à condition que le Soumissionnaire la corrige à la satisfaction du Donneur d'ouvrage dans le délai accordé par celui-ci. Cette correction ne peut entraîner une augmentation du prix soumis.

## 8. Retrait d'une Soumission

- 8.1. Le Soumissionnaire peut retirer sa Soumission en envoyant une lettre à cet effet par courrier électronique ou par télécopieur, en tout temps avant la date et l'heure limites de réception des Soumissions sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle à l'intérieur du même délai.
- 8.2. Cette lettre doit être adressée à :

Polytechnique Montréal  
Christophe Coderre  
Service des finances – Approvisionnements  
Courrier électronique : [soumission@polymtl.ca](mailto:soumission@polymtl.ca)  
Télécopieur : (514) 340-4211

## 9. Non-participation

- 9.1. Toute firme qui, après avoir obtenu les documents d'appels d'offres, décide de ne plus participer à l'appel d'offres doit communiquer au Donneur d'ouvrage les raisons de sa non-participation en utilisant le "questionnaire de non-participation à l'appel d'offres" qui se trouve à la fin du présent chapitre *Instructions aux Soumissionnaires*.

## 10. Procédure de gestion des plaintes

- 10.1. Le Donneur d'ouvrage a adopté une Procédure de Gestion des Plaintes disponible à l'adresse suivante : <https://www.polymtl.ca/renseignements-generaux/documents-officiels/3-administration-et-finances>. Le Soumissionnaire ou toute personne ayant un intérêt au sens de la Loi peut porter plainte auprès du Donneur d'ouvrage relativement au présent appel d'offres. Les conditions d'ouverture d'une plainte ainsi que la procédure à suivre pour déposer une plainte se trouvent dans la Procédure de Gestion des Plaintes du Donneur d'ouvrage. En signant la Formule de Soumission au DSEPM-4, le Soumissionnaire reconnaît qu'il a pris connaissance de la Procédure de Gestion des Plaintes du Donneur d'ouvrage et il s'engage à la respecter en tout temps.
- 10.2. Le formulaire de plainte est disponible à l'adresse suivante : <https://www.amp.gouv.qc.ca/porter-plainte/plainte-organisme-public>.
- 10.3. La date limite de réception des Soumissions prévue au DSEPM-2 peut être reportée, notamment en cas de réception d'une plainte concernant le présent appel d'offres, conformément à la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27)

## SECTION 4 RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUSSIONS

### 11. Ouverture des Soumissions

- 11.1. Le Donneur d'ouvrage se réserve le droit de retarder la date et l'heure de clôture pour le dépôt des Soumissions.
- 11.2. À l'endroit prévu au document DSEPM-2 « *Appel d'offres* », le représentant du Donneur d'ouvrage divulgue publiquement, en présence d'un témoin, à l'expiration du délai fixé pour la réception des Soumissions, le nom des Soumissionnaires ainsi que le prix total respectif de leur Soumission, sous réserve de vérifications ultérieures.
- 11.3. Il rend disponible, dans les quatre (4) jours ouvrables, le résultat de l'ouverture publique des Soumissions dans le système électronique d'appel d'offres SÉAO approuvé par le gouvernement.

### 12. Réception retardée

Si la réception et l'ouverture des Soumissions ne peuvent avoir lieu à l'endroit ou à la date et à l'heure limites fixées dans l'appel d'offres, elles ont lieu à l'endroit et au moment précisés dans un avis adressé, avant le moment fixé pour la réception des Soumissions, aux personnes à qui ont été remis les documents relatifs à l'appel d'offres.

## SECTION 5 ATTESTATIONS

### 13. Attestation relative à la probité du soumissionnaire

Par le dépôt du formulaire « *Attestation relative à la probité du soumissionnaire* » joint au document DSEPM-4 FS-2 et dûment signé, le Soumissionnaire déclare notamment, avoir établi la présente Soumission sans collusion et sans avoir établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent allant à l'encontre de la *Loi sur la concurrence* (L.R.C. 1985, c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral, entre autres quant aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules utilisés pour établir les prix, à la décision de présenter, de ne pas présenter ou de retirer une Soumission ainsi qu'à la présentation d'une Soumission qui, volontairement, ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres. Le Soumissionnaire déclare également que ni lui, ni une personne qui lui est liée, n'ont été déclarés coupables dans les cinq (5) années précédant la date de présentation de la Soumission, d'un acte criminel ou d'une infraction énoncés au point 9 de l'Attestation.

### 14. Attestation de revenu Québec

- 14.1. Tout Entrepreneur ayant un établissement au Québec doit transmettre à Polytechnique, avec sa Soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « *Attestation de Revenu Québec* ». Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des Soumissions ni après ces date et heure.

Cette attestation indique que, à ces date et heure de délivrance, l'Entrepreneur a produit les déclarations et les rapports qu'il devrait produire en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec, notamment lorsque son recouvrement a été légalement suspendu ou lorsque des dispositions ont été convenues avec lui pour en assurer le paiement et qu'il n'est pas en défaut à cet égard.

- 14.2. Un Soumissionnaire qui transmet une attestation de Revenu Québec contenant des renseignements faux ou inexacts, qui produit pour lui-même l'attestation d'un tiers ou qui déclare faussement qu'il ne détient pas l'attestation requise commet une infraction.
- 14.3. Tout Soumissionnaire n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit, en lieu et place d'une telle attestation, remplir et signer le formulaire « *Absence d'établissement au Québec* » DSEPM-4 FS-9 et le présenter avec sa Soumission.

## 15. Autorisation de contracter

- 15.1. Si le montant de la Soumission fait en sorte que le Contrat comportera une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter, l'Entrepreneur doit, à la date de dépôt de sa soumission, être autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers.
- 15.2. Dans le cas d'un consortium qui n'est pas juridiquement organisé, seules les entreprises le composant doivent être individuellement autorisées à la date de dépôt de la Soumission. Par contre, s'il s'agit d'un consortium juridiquement organisé en société en nom collectif, en société en commandite ou en société par actions, celui-ci doit, en tant qu'Entrepreneur, être autorisé à contracter à cette date de même que chacune des entreprises le formant.
- 15.3. Toute entreprise qui souhaite être partie à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au Contrat visé par le présent appel d'offres et dont le montant est égal ou supérieur au seuil déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter doit également être autorisée à contracter par l'Autorité des marchés financiers. La Loi sur les contrats des organismes publics prévoit qu'un Entrepreneur qui n'est pas autorisé à contracter par l'Autorité des marchés financiers alors qu'il devrait l'être et qui présente une Soumission pour le Contrat découlant du présent appel d'offres commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 13 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 7 500 \$ à 40 000 \$ dans les autres cas.
- 15.4. En cours d'exécution du Contrat découlant du présent appel d'offres, dans l'éventualité où le montant de la dépense est inférieur au montant déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter, ce dernier peut obliger l'Entrepreneur et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

## 16. Contrat de sous-traitance pour des travaux de construction

- 16.1. L'Entrepreneur doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du Contrat, s'assurer que chacun de ses Sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Il doit transmettre à Polytechnique, **avant que l'exécution du Contrat ne débute**, une liste indiquant, le cas échéant, pour chaque sous-contrat, les informations suivantes :

- (a) le nom et l'adresse du principal établissement du Sous-traitant;

(b) le montant et la date du Contrat de sous-traitance.

L'Entrepreneur qui, pendant l'exécution du Contrat, conclut un sous-contrat relié directement au contrat public doit, **avant que ne débute l'exécution du sous-contrat**, produire une liste modifiée.

- 16.2. Un sous-entrepreneur qui conclut avec l'adjudicataire un Contrat de travaux de construction d'une valeur égale ou supérieure à vingt-cinq mille (25 000 \$) dollars doit détenir une « *Attestation de Revenu Québec* » lorsque ce sous-contrat se rattache directement au Contrat visé au présent appel d'offres.
- 16.3. L'adjudicataire qui conclut un tel Contrat doit obtenir une copie de l'attestation du sous-entrepreneur et s'assurer qu'il est valide. L'attestation du sous-entrepreneur ne doit pas avoir été délivrée plus de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date limite fixée pour la réception des Soumissions relatives au présent appel d'offres ni après la date de conclusion du sous-contrat.
- 16.4. L'adjudicataire doit, **avant le début des travaux de construction**, transmettre à Polytechnique une liste indiquant pour chaque sous-entrepreneur avec qui il a conclu un Contrat de travaux de construction d'une valeur égale ou supérieure à vingt-cinq mille (25 000 \$) dollars les informations suivantes :
- 16.4.1. Le nom et l'adresse du sous-entrepreneur;
- 16.4.2. Le montant et la date du sous-contrat;
- 16.4.3. Le numéro ainsi que la date de délivrance de l'Attestation de Revenu Québec détenue par le sous-entrepreneur.
- 16.5. L'adjudicataire qui, après le début des travaux de construction, contracte avec un sous-entrepreneur dans le cadre de l'exécution du Contrat visé au présent appel d'offres doit en aviser Polytechnique en lui produisant une liste modifiée avant que ne débutent les travaux de construction confiés à ce sous-entrepreneur.
- 16.6. L'Entrepreneur doit utiliser le document « Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA » joint au DSEPM-4 FS-10.

## SECTION 6 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONNAIRES

### 17. Conditions d'admissibilité

Le défaut d'un Soumissionnaire de respecter l'une ou l'autre des conditions décrites le rend inadmissible pour la présentation d'une Soumission :

- 17.1. Le Soumissionnaire doit posséder les qualifications, les autorisations, les permis, les licences, les enregistrements, les certificats, les accréditations et les attestations nécessaires.
- 17.2. Le Soumissionnaire doit avoir au Québec ou dans un territoire visé par un Accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

- 17.3. Au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des Soumissions, le Soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part du Donneur d'ouvrage, d'une résiliation de Contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions ou avoir omis de donner suite à une Soumission ou à un Contrat.
- 17.4. N/A
- 17.5. Le Soumissionnaire doit satisfaire à toute autre condition d'admissibilité prévue dans les Documents d'appels d'offres.

## **18. Transmission aux Soumissionnaires de la raison du rejet de leur Soumission**

Si le Donneur d'ouvrage rejette une Soumission parce que le Soumissionnaire est non admissible ou parce que sa Soumission est non conforme, il en informe le Soumissionnaire en mentionnant la raison de ce rejet au plus tard quinze (15) jours après l'Adjudication du Contrat.

## **19. Réserve**

Le Donneur d'ouvrage ne s'engage à accepter ni la plus basse des Soumissions reçues ni quelque autre des Soumissions reçues.

## **20. Durée de validité de la Soumission**

La Soumission déposée par le Soumissionnaire doit demeurer valide pour une période de quarante-cinq (45) jours suivant l'heure et la date limites fixées pour la réception des Soumissions.

## **21. Propriété matérielle de la Soumission**

La Soumission présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété matérielle du Donneur d'ouvrage et ne sont pas remis au Soumissionnaire, à l'exception d'une Soumission reçue en retard. Cette Soumission est retournée non décachetée au Soumissionnaire concerné.

## **22. Garantie de Soumission, d'exécution des travaux et pour gages, matériaux et services**

- 22.1. Le Soumissionnaire doit fournir avec sa Soumission une garantie correspondant à dix (10 %) pour cent de la valeur de la Soumission et doit identifier à titre de bénéficiaire le nom du Donneur d'ouvrage. Cette garantie est donnée par une Institution financière telle que définie à la section 1 Définitions des « Conditions générales ».
- 22.2. La garantie de Soumission est remise à l'Entrepreneur avant la signature du Contrat et d'une garantie des obligations de l'Entrepreneur pour gages, matériaux et services. Ces garanties sont sous forme de cautionnement et le montant de chacune d'elles correspond à cinquante (50 %) pour cent du prix indiqué au Contrat et elles sont données par une Institution financière telle que définie à la section 1 Définitions des « Conditions générales ». Ces garanties doivent identifier à titre de bénéficiaire le Donneur d'ouvrage.
- 22.3. L'Entrepreneur utilise alors les formulaires prévus aux documents DSEPM-4 formulaire FS-5 « *Cautionnement de Soumission* », DSEPM-5 formulaires FC-2 et FC-3 « *Cautionnement d'exécution* » et « *Cautionnement des obligations de l'Entrepreneur pour gages, matériaux et services* », annexes 1, 2 et 3 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.5) et mis à sa disposition par le Donneur d'ouvrage.

## SECTION 7 ADJUDICATION

### 23. Adjudication

- 23.1. Sous réserve de l'article 19 des « Instructions aux Soumissionnaires », le Donneur d'ouvrage adjuge le Contrat en fonction des travaux décrits et des règles établies au Cahier des charges et selon le prix soumis. Toutefois, le Donneur d'ouvrage peut négocier le prix soumis et le prix indiqué au Contrat peut alors être inférieur au prix soumis lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- 23.1.1. Un seul Entrepreneur a présenté une Soumission conforme;
  - 23.1.2. L'Entrepreneur a consenti un nouveau prix;
  - 23.1.3. Il s'agit de la seule modification apportée aux conditions énoncées au Cahier des charges ou à la Soumission dans le cadre de cette négociation.
- 23.2. Dans le cas d'égalité des résultats à la suite de l'appel d'offres, le Contrat sera adjugé par tirage au sort. Les Soumissionnaires seront invités par le Donneur d'ouvrage à assister à ce tirage. Un Soumissionnaire absent lors du tirage au sort ne pourra contester le résultat.
- 23.3. Avant l'expiration du délai de validité de la Soumission, le Donneur d'ouvrage donne au Soumissionnaire choisi un avis écrit de signer le Contrat en indiquant les modalités de sa signature.
- 23.4. Le plus bas Soumissionnaire conforme, en cas de défaut de signer un Contrat conforme à sa Soumission ou de fournir les garanties requises dans les quinze (15) jours de la date d'acceptation de sa Soumission, est tenu de payer au Donneur d'ouvrage la différence entre le montant de sa Soumission qui avait été acceptée et celui de la Soumission subséquemment acceptée par le Donneur d'ouvrage.
- 23.5. L'Institution financière ayant émis un cautionnement de Soumission, en cas de défaut de l'Entrepreneur de signer un Contrat conforme à sa Soumission ou de fournir les garanties requises dans les quinze (15) jours de la date d'Adjudication du Contrat, est tenue de payer au Donneur d'ouvrage une somme d'argent représentant la différence entre le montant de la Soumission qui avait été acceptée et celui de la Soumission subséquemment acceptée par le Donneur d'ouvrage. Cette somme est toutefois limitée au montant de la garantie de Soumission émise par l'Institution financière.
- 23.6. Après l'ouverture des Soumissions et avant la signature du Contrat, le Soumissionnaire adjudicataire invité doit fournir au Donneur d'ouvrage :
- 23.6.1. Une garantie d'exécution du Contrat correspondant à cinquante (50 %) pour cent du prix indiqué au Contrat sous forme de cautionnement délivré par une Institution financière telle que définie à la section 1 Définitions des « Conditions générales ». L'Entrepreneur doit utiliser le formulaire de cautionnement prévu au document DSEPM-5 formulaire FC-2 du Cahier des charges;

- 23.6.2. Une garantie des obligations de l'Entrepreneur pour gages, matériaux et services correspondant à cinquante (50 %) pour cent du prix du Contrat délivrée par une Institution financière telle que définie à la section 1 Définitions des « Conditions générales ». L'Entrepreneur doit utiliser le formulaire de cautionnement prévu au document DSEPM-5 formulaire FC-3 du Cahier des charges;
- 23.6.3. La preuve qu'il détient les assurances exigées au Document d'appel d'offres. Il doit remettre à cet effet une copie certifiée conforme de ses polices d'assurance.

**24. N/A**

**25. Publication des renseignements**

- 25.1. Dans les quinze (15) jours suivant l'Adjudication du Contrat, le Donneur d'ouvrage publie dans le système électronique d'appel d'offres SÉAO :
- 25.1.1. le nom de l'adjudicataire; et
- 25.1.2. le montant du Contrat.
- 25.2. Aucune information sur le résultat des Soumissions ne sera communiquée avant l'Adjudication du Contrat.

**26. Monnaie légale**

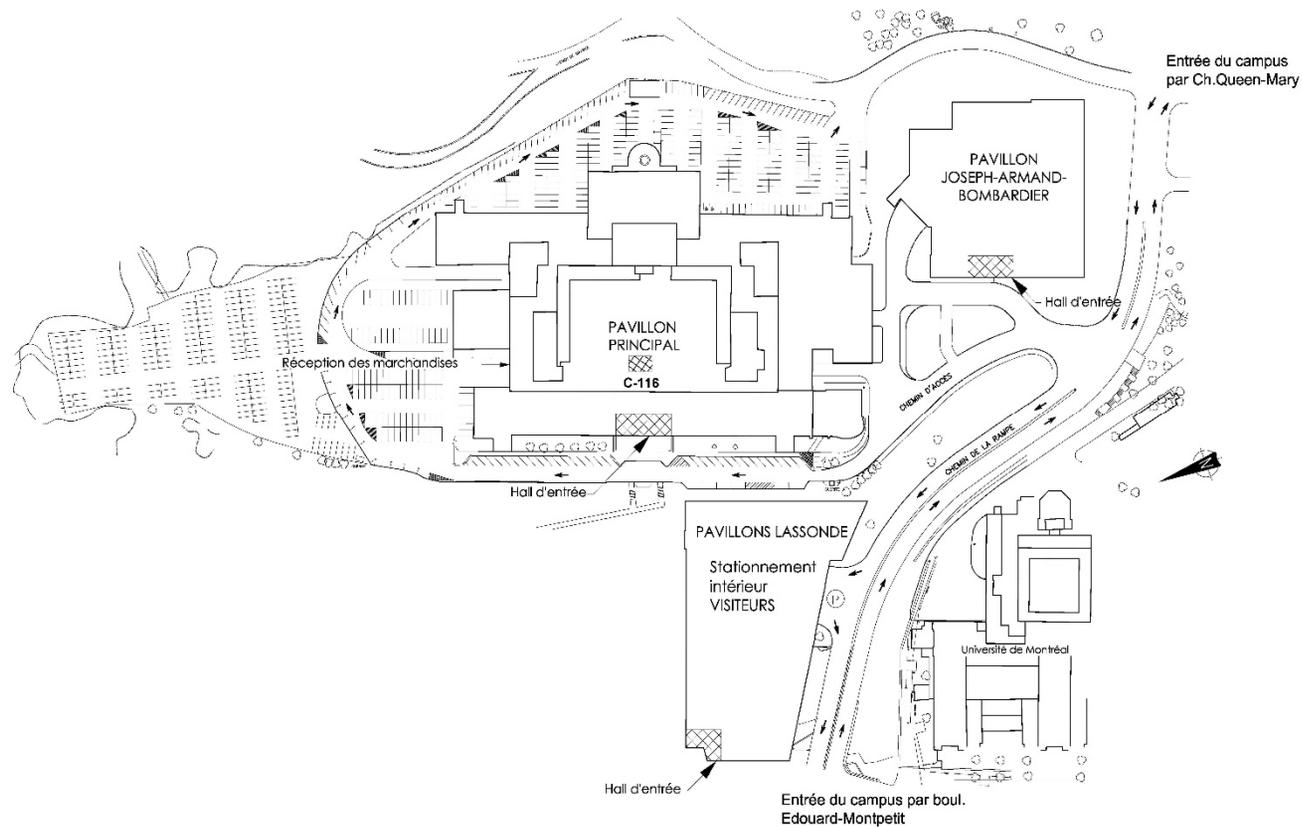
Toute référence monétaire aux chèques certifiés, cautionnements, garanties, assurances, primes, salaires, certificats de paiement ou toute autre transaction financière, signifie la monnaie légale du Canada.

**27. Collecte et utilisation des renseignements personnels et confidentiels**

- 27.1. La collecte et l'utilisation des renseignements personnels et confidentiels s'effectueront dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), avec ses modifications (L.Q. 2006, c. 22), ci-après désignée « *Loi sur l'accès* », et sous réserve des exceptions qui y sont prévues.
- 27.2. Aux fins de l'évaluation et de la validation des Soumissions soumises dans le cadre de cet appel d'offres, des renseignements personnels et confidentiels peuvent être recueillis et transmis par le Soumissionnaire, tels que certains renseignements d'affaires. Lorsque de tels renseignements sont transmis, ils sont accessibles au personnel concerné de la direction de l'administration, aux représentants du Donneur d'ouvrage et au représentant concerné de la direction des affaires juridiques.
- 27.3. Une fois le Contrat adjugé, lorsque des renseignements personnels et confidentiels sont recueillis, ces renseignements sont accessibles aux seules personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent en prendre connaissance pour les fins liées à la réalisation du Contrat ou pour s'assurer du respect des obligations qui incombent aux parties.
- 27.4. La personne concernée par un renseignement personnel détenu par le Donneur d'ouvrage peut y avoir accès et le faire rectifier, le cas échéant.

**LES SOUSSIONNAIRES DOIVENT SE STATIONNER DANS LE STATIONNEMENT INTÉRIEUR DES PAVILLONS LASSONDE**

**DÉPÔT DES SOUSSIONS C-116 - PAVILLON PRINCIPAL**



QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

Titre du projet : \_\_\_\_\_

Numéro du projet : \_\_\_\_\_

**QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION**

**Si votre entreprise ne participe pas à l'appel d'offres, veuillez compléter et retourner le présent questionnaire en indiquant les raisons qui expliquent votre non-participation.**

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

*Veuillez cocher une des cases suivantes :*

<input type="checkbox"/>	Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : (spécifiez le domaine) _____ _____
<input type="checkbox"/>	Votre demande nous apparaît restrictive en raison des points suivants : (spécifiez) _____ _____
<input type="checkbox"/>	Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération.
<input type="checkbox"/>	Autres raisons : (expliquez) _____ _____

Nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Adresse de retour : \_\_\_\_\_

**Note importante :** L'information contenue dans ce questionnaire sert à connaître les raisons ayant mené une entreprise à ne pas présenter de soumission dans le cadre d'un appel d'offres public malgré l'obtention des documents d'appel d'offres

**FIN DSEPM-3**



**POLYTECHNIQUE  
MONTREAL**

---

---

## **FORMULAIRES DE SOUMISSION**

---

---

### FORMULE DE SOUMISSION

PROJET : 54-0096 FCI - Moutanabbir

DONNEUR D'OUVRAGE : La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

SOUMISSIONNAIRE : \_\_\_\_\_  
(Nom)

\_\_\_\_\_  
(Numéro et rue) (Ville)

\_\_\_\_\_  
(Province) (Code postal)

\_\_\_\_\_  
(Téléphone)

\_\_\_\_\_  
(Télécopieur)

\_\_\_\_\_  
(Courrier électronique)

TPS # \_\_\_\_\_ TVQ # \_\_\_\_\_

NEQ # \_\_\_\_\_

LICENCE DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC : \_\_\_\_\_  
(N° du dossier et date d'échéance)

Je soussigné,

1. Déclare

- a) avoir pris connaissance des plans, devis, Conditions générales, de la formule de Contrat proposée, des addenda émis, ainsi que des Instructions aux Soumissionnaires et autres documents de Soumission concernant les travaux de construction en titre;
- b) avoir pris les renseignements nécessaires sur l'état de l'emplacement des travaux, évalué avec soin les facilités et difficultés inhérentes à l'exécution de ceux-ci, telles que l'accès au site, les disponibilités pour les services temporaires d'aqueduc, de drainage, d'électricité, les incertitudes de température;
- c) me satisfaire des documents mis à ma disposition, en avoir compris tous les tenants et les aboutissants et qu'à ma connaissance, il n'y a aucune autre information pertinente et déterminante qui pourrait être en possession du Donneur d'ouvrage;
- d) avoir reçu dans les délais réglementaires, les addenda suivants :

Liste des addenda reçus

Numéro d'addenda de Polytechnique	Date d'émission
_____	_____
_____	_____
_____	_____

2. M'engage, en conséquence, si acceptation de ma Soumission :

- a) à signer le Contrat et à respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant aux documents de soumission et à exécuter tous les travaux exigés par ces mêmes documents;
- b) à exécuter tous ces travaux pour la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ dollars ( \_\_\_\_\_ \$) en monnaie légale du Canada, incluant le coût des permis (sauf le permis de construction), primes, redevances, frais et droits de douane, et tout autre frais direct ou indirect inhérent au Contrat, excluant les taxes applicables.
- c) à compléter tous ces travaux dans les 12 semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;
- d) à me conformer aux exigences de ce Contrat et à fournir les garanties nécessaires;
- e) à fournir au Donneur d'ouvrage après l'ouverture des soumissions la « Liste des noms et prix des Sous-traitants ».

3. Certifie que le prix soumis est valide pour une période de quarante-cinq (45) jours à partir de la date d'ouverture des Soumissions.

Ci-inclus une garantie de Soumission sous forme de :

- a) cautionnement délivré par une Institution financière au montant de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ dollars ( \_\_\_\_\_ \$);

Ci-inclus, le document autorisant la personne désignée à signer, la Soumission et les documents qui y sont annexés.

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'entreprise)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

Signé à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## ATTESTATION RELATIVE À LA PROBITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

N° PROJET : 54-0096 FCI – Moutanabbir Réaménagement de laboratoires  
(Numéro et titre)

N° APP : 220704-01  
(Numéro)

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
(Nom et titre de la personne autorisée par le Soumissionnaire)

en présentant à l'organisme public la Soumission ci-jointe (ci-après appelée la « Soumission »)

suite à l'appel d'offres lancé par : Corporation de l'École Polytechnique de Montréal,

Atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards.

AU NOM DE : \_\_\_\_\_,  
(Nom du Soumissionnaire)

(ci-après appelé le « Soumissionnaire »)

je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends la présente attestation.
2. Je sais que la Soumission sera rejetée si les déclarations contenues à la présente attestation ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards.
3. Je reconnais que la présente attestation peut être utilisée à des fins judiciaires.
4. Je suis autorisé(e) par le Soumissionnaire à signer la présente attestation.
5. La ou les personnes, selon le cas, dont le nom apparaît sur la Soumission, ont été autorisées par le Soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la Soumission en son nom.
6. Aux fins de la présente attestation et de la Soumission, je comprends que le mot « concurrent » s'entend de toute société de personnes ou de toute personne, autre que le Soumissionnaire, liée ou non, au sens du deuxième alinéa du point 9, à celui-ci :
  - a) qui a été invitée à présenter une Soumission;
  - b) qui pourrait éventuellement présenter une Soumission à la suite de l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, de ses habiletés ou de son expérience.
7. Le Soumissionnaire a établi la présente Soumission sans collusion et sans avoir établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent allant à l'encontre de la *Loi sur la concurrence* (L.R.C. 1985, c. C-34), notamment quant :
  - a) aux prix;

- b) aux méthodes, aux facteurs ou aux formules utilisés pour établir les prix;
  - c) à la décision de présenter, de ne pas présenter ou de retirer une Soumission;
  - d) à la présentation d'une Soumission qui, volontairement, ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres.
8. Sauf en ce qui concerne la conclusion éventuelle d'un Contrat de sous-traitance, les modalités de la Soumission n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le Soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des Soumissions, à moins d'être requis de le faire par la loi.
9. Ni le Soumissionnaire ni une personne liée à celui-ci n'ont été déclarés coupables dans les cinq (5) années précédant la date de présentation de la Soumission, d'un acte criminel ou d'une infraction prévu :
- a) aux articles 119 à 125 et aux articles 132, 136, 220, 221, 236, 336, 362, 366, 368, 375, 380, 388, 397, 398, 426, 462.31, 463 à 465\* et 467.11 à 467.13 du *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46);
  - b) aux articles 45, 46 et 47 de la *Loi sur la concurrence relativement à un appel d'offres public* ou à un Contrat d'une administration publique au Canada;
  - c) à l'article 3 de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (L.C. 1998, ch. 34);
  - d) aux articles 5, 6 et 7 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (L. C. 1996, ch. 19);
  - e) aux articles 62, 62.0.1 et 62.1 de la *Loi sur l'administration fiscale* (L.R.Q., c. A-6.002);
  - f) à l'article 44 de la *Loi concernant la taxe sur les carburants* (L.R.Q., c. T-1);
  - g) aux articles 239 (1) a) à 239 (1) e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1, 5<sup>e</sup> supplément);
  - h) aux articles 327 (1) a) à 327 (1) e) de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), ch. E-15);
  - i) à l'article 46 b) de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., c. A-26);
  - j) à l'article 406 c) de la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., c. A-32);
  - k) à l'article 605 de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3);
  - l) à l'article 469.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2);
  - m) à l'article 66 1<sup>o</sup> de la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (L.R.Q., c. E-12.000001);
  - n) à l'article 148 6<sup>o</sup> de la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., c. I-14.01);
  - o) à l'article 356 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01);
  - p) aux articles 195 6<sup>o</sup>, 196 et 197 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

- q) à l'article 45.1 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.2) concernant une violation des articles 37.4 et 37.5 de ce règlement;
- r) à l'article 58.1 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.4) concernant une violation des articles 50.4 et 50.5 de ce règlement;
- s) à l'article 58.1 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.5) concernant une violation des articles 40.6 et 40.7 de ce règlement;
- t) à l'article 10 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* des organismes visés à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (R.R.Q., c. C-65.1, r.1.1) concernant une violation des articles 7 et 8 de ce règlement;
- u) à l'article 10 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux* (R.R.Q., c. C-19, r.3) concernant une violation des articles 7 et 8 de ce règlement.

ou

Ayant été déclaré coupable d'un tel acte criminel ou d'une telle infraction, le Soumissionnaire ou une personne qui lui est liée, en a obtenu la réhabilitation ou le pardon.

\* Aux fins de la présente attestation, les articles 463 à 465 du *Code criminel* s'appliquent uniquement à l'égard des actes criminels et des infractions mentionnés ci-dessus.

Pour l'application de la présente attestation, on entend par personne liée : lorsque le Soumissionnaire est une personne morale, un de ses administrateurs, et, le cas échéant, un de ses autres dirigeants de même que la personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins cinquante (50 %) pour cent des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances rattachés aux actions de la personne morale et, lorsque le Soumissionnaire est une société en nom collectif, en commandite ou en participation, un de ses associés et, le cas échéant, un de ses autres dirigeants. L'infraction commise par un administrateur, un associé ou un des autres dirigeants du Soumissionnaire doit l'avoir été dans le cadre de l'exercice des fonctions de cette personne au sein du Soumissionnaire.

Je reconnais ce qui suit :

- 10. Si l'organisme public découvre, malgré la présente attestation, qu'il y a eu déclaration de culpabilité à l'égard d'un acte criminel ou d'une infraction mentionné au point 9, le Contrat qui pourrait avoir été accordé au Soumissionnaire dans l'ignorance de ce fait pourra être résilié et des poursuites en dommages-intérêts pourront être intentées contre le Soumissionnaire et quiconque en sera partie.
- 11. Dans l'éventualité où le Soumissionnaire ou une personne qui lui est liée serait déclaré coupable d'un acte criminel ou d'une infraction mentionné au point 9 en cours d'exécution du Contrat, le Contrat pourra être résilié par l'organisme public.

Et j'ai signé, \_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

(R.R.Q., c. C-65.1, r.5, a.12)  
**CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION**  
Travaux de construction

1. La \_\_\_\_\_  
(Nom de la CAUTION)

dont l'établissement principal est situé à

\_\_\_\_\_  
(Adresse de la CAUTION)

ici représentée par \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

dûment autorisé, ci-après appelée la **CAUTION**, après avoir pris connaissance de la Soumission devant être présentée le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
(Identification du DONNEUR D'OUVRAGE)

ci-après appelé le DONNEUR D'OUVRAGE, par

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'ENTREPRENEUR)

dont l'établissement principal est situé à

\_\_\_\_\_  
(Adresse de l'ENTREPRENEUR)

ici représenté par \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

dûment autorisé, ci-après appelé l'**ENTREPRENEUR**, pour

\_\_\_\_\_  
54-0096 FCI - Moutanabbir Réaménagement de laboratoires  
(Description de l'Ouvrage et l'endroit)

se porte caution de l'**ENTREPRENEUR**, envers le **DONNEUR D'OUVRAGE**, aux conditions suivantes :

La **CAUTION**, au cas de défaut de l'**ENTREPRENEUR** de signer un Contrat conforme à sa Soumission ou de son défaut de fournir les garanties et autres documents requis, le cas échéant, dans les quinze (15) jours de la date d'acceptation de sa Soumission, s'oblige à payer au **DONNEUR D'OUVRAGE** une somme d'argent représentant la différence entre le montant de la Soumission qui avait été acceptée et celui de la Soumission subséquemment acceptée par le **DONNEUR D'OUVRAGE**, sa responsabilité étant limitée, tel que prévu dans les Documents d'appel d'offres, soit :

à \_\_\_ pour cent du prix de la Soumission ( \_\_\_\_\_ %),

2. L'ENTREPRENEUR dont la Soumission est acceptée doit être avisé par écrit de l'acceptation de sa Soumission avant l'expiration de la période de validité des Soumissions ou de tout autre délai convenu entre le **DONNEUR D'OUVRAGE** et l'ENTREPRENEUR, sans quoi la présente obligation est nulle et sans effet.
3. Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.
4. La **CAUTION** renonce au bénéfice de discussion et de division.
5. L'ENTREPRENEUR intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et sans effet.

EN FOI DE QUOI, la **CAUTION** et l'**ENTREPRENEUR**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

La **CAUTION**

\_\_\_\_\_  
(Témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Titre du signataire en lettres moulées)

L'**ENTREPRENEUR**

\_\_\_\_\_  
(Témoin)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Titre du signataire en lettres moulées)

**FORMULE DE RÉSOLUTION POUR AUTORISER  
LA SIGNATURE DE LA SOUSSION ET DES  
DOCUMENTS QUI Y SONT ANNEXÉS**

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée du conseil d'administration de

\_\_\_\_\_  
(Nom de la compagnie)

Tenue le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_  
(Date)

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU QUE**

\_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

soit autorisé, par la présente résolution, à signer et à présenter une Soumission et à signer un Contrat le cas échéant pour :

54-0096 FCI - Moutanabbir Réaménagement de laboratoires  
(Nom du projet)

en conformité avec les plans et devis et autres documents de soumission.

**ADOPTÉ**

Copie certifiée conforme

Ce \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Secrétaire-trésorier en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(Signature Secrétaire-trésorier)

**POLYTECHNIQUE MONTRÉAL**

54-0096 FCI - MOUTANABBIR

**PREUVE DE QUALIFICATION ET STATUT JURIDIQUE**

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE SUR DEMANDE SEULEMENT**

Statut juridique du Soumissionnaire (répondre à 1, 2 ou 3)

1. Si le Soumissionnaire agit personnellement :

Nom : \_\_\_\_\_

Place d'affaires : \_\_\_\_\_  
(Adresse)

Résidence : \_\_\_\_\_

2. Si le Soumissionnaire est une société :

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Place d'affaires : \_\_\_\_\_  
(Adresse)

Nom et résidence des associés :

Nom : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_

3. Si le Soumissionnaire est une compagnie :

Nom : \_\_\_\_\_

Principale  
place d'affaires : \_\_\_\_\_  
(Adresse)

Constitué en vertu de quelle loi : \_\_\_\_\_

Président de la compagnie :

Nom : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_

4. Références bancaires :

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

Succursale : \_\_\_\_\_

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

Succursale : \_\_\_\_\_

5. Licence(s) de la Régie du bâtiment :

Description de la (des) licence(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro(s) : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_\_\_

6. Résumé de l'expérience générale et en particulier de l'exécution de contrats comparables :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

7. Noms des personnes clés que le Soumissionnaire entend employer et résumé de leur expérience et compétence :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

8. Description de l'équipement que le Soumissionnaire entend utiliser pour l'exécution des travaux :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

9. Liste et prix des travaux qu'exécute actuellement le Soumissionnaire :

---

---

---

---

Autres directeurs :

Nom : \_\_\_\_\_ Domicile : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Domicile : \_\_\_\_\_

Signataire du Soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

### VENTILATION DES PRIX

*(Note au rédacteur : Selon l'ampleur des travaux, cette ventilation doit être encore plus détaillée)*

Description	Prix correspondant (\$)
Aménagement intérieur	\$
Cloisons intérieures	\$
Portes et cadres	\$
Finitions intérieures	\$
Équipement et ameublement	\$
Démolition sélective de bâtiment	\$
Mécanique	\$

Note : Le total inscrit au présent bordereau doit être le même que la somme forfaitaire inscrite sur la page 2 de la formule de Soumission (FS-1).

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'Entrepreneur)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

Signé à \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

**PROJET :** FCI – Moutanabbir Réaménagement de laboratoires  
(Titre)

**NUMÉRO :** 54-0096  
(Numéro)

**Tout prestataire de services ayant un établissement au Québec doit transmettre à l'organisme public, avec sa Soumission, une attestation délivrée par le ministère du Revenu du Québec au cours des quatre-vingt-dix (90) jours précédant la date limite de réception des Soumissions.**

**Tout prestataire de services n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa Soumission.**

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_  
(Nom et titre de la personne autorisée par le prestataire de services)

en présentant à Polytechnique la Soumission ci-jointe (ci-après appelée la « SOUMISSION »)

atteste que les déclarations ci-après sont complètes et exactes.

Au nom de : \_\_\_\_\_  
(Nom du prestataire de services)

(ci-après appelé le « PRESTATAIRE DE SERVICES »)

je déclare ce qui suit :

1. Le prestataire de services n'a pas d'établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.
2. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.
3. Je suis autorisé(e) par le prestataire de services à signer cette déclaration et à présenter, en son nom la Soumission.
4. Je reconnais que le prestataire de services sera inadmissible à présenter une Soumission en l'absence du présent formulaire ou de l'attestation délivrée par le ministère du Revenu du Québec.

Et j'ai signé, \_\_\_\_\_  
(Signature) (Date)

\_\_\_\_\_  
(Nom du signataire en lettres moulées)

**LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS POUR L'ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC ET LE RENA**

**PROJET :** FCI – Moutanabbir Réaménagement de laboratoires  
(Titre)

**N° DU PROJET :** 54-0096  
(Numéro)

**Instructions**

- Un contractant qui a conclu un Contrat avec Polytechnique doit transmettre, **avant que l'exécution du Contrat ne débute**, une liste, indiquant pour chaque sous-contrat, les informations demandées ci-dessous.
- Lorsque, pendant l'exécution du Contrat qu'il a conclu avec Polytechnique, le contractant conclut un **nouveau sous-contrat**, il doit, **avant que ne débute l'exécution de ce nouveau sous-contrat**, en aviser Polytechnique en produisant une liste modifiée.
- Pour tous les sous-contrats (approvisionnement, services et travaux de construction), le contractant doit remplir la partie A. Toutefois, lorsque le sous-contrat est un **Contrat de travaux de construction** et que le **montant du sous-contrat est égal ou supérieur à vingt-cinq mille (25 000 \$) dollars**, le contractant doit également remplir la partie B.

<b>Partie A</b> À remplir pour tout sous-contrat <sup>1</sup>					<b>Partie B</b> À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ <sup>2</sup>	
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de l'ARQ <sup>3</sup>	Date de délivrance de l'ARQ

<sup>1</sup> Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics

<sup>2</sup> Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics

<sup>3</sup> Attestation de Revenu Québec

<b>Partie A</b> À remplir pour tout sous-contrat <sup>4</sup>					<b>Partie B</b> À remplir si le montant du sous-contrat de travaux de construction est égal ou supérieur à 25 000 \$ <sup>5</sup>	
Nom du sous-contractant	NEQ du sous-contractant	Adresse du sous-contractant	Montant du sous-contrat	Date du sous-contrat	Numéro de l'ARQ <sup>6</sup>	Date de délivrance de l'ARQ

Le contractant atteste avoir obtenu, avant le début des travaux de construction, une copie de l'attestation de Revenu Québec du sous-entrepreneur, laquelle ne doit pas avoir été délivrée plus de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date limite fixée pour la réception des Soumissions relative au Contrat du contractant, ni après la date de conclusion du sous-contrat.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du représentant autorisé du contractant)

\_\_\_\_\_  
(Nom du représentant en lettres moulées)

**FIN DSEPM-4**

<sup>4</sup> Art. 21.13 Loi sur les contrats des organismes publics

<sup>5</sup> Art. 40.5 Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics

<sup>6</sup> Attestation de Revenu Québec